



Commune de Vollèges

Service Technique

A V I S A L A P O P U L A T I O N

Centre de tri - TRIDRANSE SA

Gestion des déchets ménagers

Pour faire suite à l'augmentation des volumes de déchets ménagers déposés sur le site du Centre de Tri du Merdenson et dans le but d'en optimiser les contrôles et ainsi d'en maîtriser les coûts, le conseil communal de Vollèges, réuni en séance ordinaire du 22 novembre 2014, a approuvé la proposition de la commission de salubrité relative à la facturation des déchets ménagers amenés au Centre de Tri.

Dès le 1^{er} janvier 2015, la facturation se fera de la manière suivante :

1. Facturation par la société Tridranse SA de la totalité des apports des ménages de la commune aux propriétaires des déchets ;
2. Remboursement par la Commune du montant aux propriétaires des déchets sur présentation de la facture de la société Tridranse SA et ce, jusqu'à concurrence du forfait admis et fixé par le conseil communal (actuellement **Fr. 80.--**).

Concernant les déchets verts, ceux-ci peuvent être amenés dans les divers postes de ramassage situés sur le territoire de la commune pour les petites quantités ou directement au Centre de Tri et ceci **gratuitement**.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous laissons le soin de prendre contact directement avec le secrétariat communal au no 027 780 64 10 aux heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et le lundi soir de 17h30 à 19h00) ou auprès du service technique de la commune au no 027 780 64 14.

Vollèges, le 21 février 2015

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE VOLLEGES